



Travaux importants à réaliser

Par **Allison1**, le **19/09/2022 à 16:22**

Bonjour,
Nous sommes 2 copropriétaires, dont l'un est syndic bénévole. Je suis majoritaire dans les tantièmes.
Je suis propriétaire que depuis 1 an 1/2 et mon Copropriétaire (syndic bénévole) le demande à ce que l'on refasse faire la toiture de l'immeuble (devis de 22000 euros, il y a eu des fuites l'an dernier) ainsi que la porte d'entrée qui selon lui ne ferme plus (risque de vol) et exige une porte plus solide (devis 6500 euros). Je suis retraitée (lui avocat), mes revenus ne me permettent pas de telles dépenses. Il veut que je lui remette un échéancier. Comme je suis majoritaire, cela me coûte plus cher (plus de la moitié). Puis-je refuser ? Selon lui ce sont des travaux urgents.
Merci pour votre réponse en retour.
Béatrice

Par **amajuris**, le **19/09/2022 à 20:29**

bonjour,
le syndic a l'obligation de réaliser les travaux urgents qui menacent la conservation du bâtiment mais dans le cas d'une toiture, ce peut-être la pose de bâches en urgence.
depuis le 1° juin 2020, les règles applicables aux copriétés comprenant 2 lots ont été prondément modifiées.
voir ce lien : [copropriété à deux](#)
salutations